

**Le Président,**

Vu le code de l'éducation, articles D 612-1 à D612-1-35 ;  
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts de France ;

**Arrête**

**Article 1** Sont désignés membres de la Commission d'Admission Parcoursup 2022 pour la Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et sportives-STAPS

Responsable pédagogique : **Bachir ZOUDJI**

Membre : **Mathieu GOMEZ**

**Article 2** Le présent arrêté est d'application immédiate.

**Article 3** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, et publié au recueil des actes réglementaires tenus par la Direction Générale.

**Article 4** Le directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 11 mai 2022

Le Président de  
l'Université Polytechnique Hauts-de-France  
Professeur Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE  
Université  
Polytechnique  
HAUTS-DE-FRANCE